

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant désignation de professeurs auprès du service de
l'Enseignement à Distance**

A.Gt 23-08-2010

M.B. 01-10-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance;

Vu l'avis favorable de l'Inspection de l'Enseignement à Distance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Les spécialistes identifiés ci-après sont désignés à l'Enseignement à Distance pour un terme de deux ans prenant cours le 1^{er} septembre 2010 :

Mme Elaine LACERDA de BARROS, Licenciée en portugais et littérature;

M. Benoît MOULIN, Licencié en Journalisme et Communication;

M. Mauricio NARVAEZ SOTO, Docteur en Philosophie et Lettres;

M. Antoine VAN RUYMBEKE, Gradué en Informatique de Gestion.

Article 2. - La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 23 août 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET